



LISTE DE CONTRÔLE POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT															
<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de permis d'aménagement - Rempli, signé et daté														
TEXTE DESCRIPTIF															
<input type="checkbox"/>	<p>Texte descriptif – Paragraphe qui décrit ce qui se trouve actuellement sur le site ainsi que les travaux que vous proposez d'entreprendre. Vous pouvez également inclure des photos si vous pensez qu'elles aideront à expliquer ce qui se trouve actuellement sur le site ou ce qui est proposé.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 80px; margin-top: 10px;"></div>														
PLAN DU SITE (en mètres)															
<input type="checkbox"/>	<p>Plan du site coté et à l'échelle – indiquant : les limites de propriété cotées; la superficie totale du site (m²); les dimensions et superficies (m²) des structures existantes (maison, garage, terrasses, escaliers, porches, remises et clôtures sur le site); la superficie de l'aménagement paysager de finition proposé (m²) sur le site. Le plan du site doit indiquer tous les types d'aménagement à l'aide de matériaux inertes et d'aménagement paysager de finition (trottoirs en béton, allées pavées, patios en pierre, terrasses, pelouse, ainsi que toutes les espèces de plantes figurant sur la liste des plantations approuvées).</p>														
<input type="checkbox"/>	<p>Superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour l'ensemble du site</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <thead> <tr style="background-color: #f0f0f0;"> <th style="width: 15%;">Zone _____ (extrait de la carte d'aménagement du territoire)</th> <th style="width: 35%;">Superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour l'ensemble du site</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">R1 et R2</td> <td style="text-align: center;">Sites avec voie arrière 25 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Sites sans voie arrière 20 %</td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">R2H</td> <td style="text-align: center;">Sites avec voie arrière 25 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Sites sans voie arrière 20 %</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">R3a / CCWa / CCWb 25 %</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">R3b / CCWc 15 %</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">R4 13,75 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>_____ m² (superficie totale du site d'après la carte d'aménagement du territoire de la ville de Jasper ou calculée)</p> <p>X _____ % minimal d'aménagement paysager de finition pour l'ensemble du site (d'après le tableau)</p>	Zone _____ (extrait de la carte d'aménagement du territoire)	Superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour l'ensemble du site	R1 et R2	Sites avec voie arrière 25 %	Sites sans voie arrière 20 %	R2H	Sites avec voie arrière 25 %	Sites sans voie arrière 20 %	R3a / CCWa / CCWb 25 %		R3b / CCWc 15 %		R4 13,75 %	
Zone _____ (extrait de la carte d'aménagement du territoire)	Superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour l'ensemble du site														
R1 et R2	Sites avec voie arrière 25 %														
	Sites sans voie arrière 20 %														
R2H	Sites avec voie arrière 25 %														
	Sites sans voie arrière 20 %														
R3a / CCWa / CCWb 25 %															
R3b / CCWc 15 %															
R4 13,75 %															



= _____ m² comme superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour l'ensemble du site

La superficie totale de l'aménagement paysager de finition pour l'ensemble du site (comme indiqué sur le plan du site) est-elle de _____ m²?

< (inférieure) à la superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour l'ensemble du site (non conforme)

= (égale) à la superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour l'ensemble du site

> (supérieure) à la superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour l'ensemble du site

Superficie minimale de l'aménagement paysager de finition dans la cour avant/Superficie minimale de l'aménagement paysager doux dans la marge de recul avant:

Zone _____ (extrait de la carte d'aménagement du territoire)		Superficie minimale de l'aménagement paysager doux dans la marge de recul avant
R1 et R2	Sites avec voie arrière	70 %
	Sites sans voie arrière	45 %
R2H	Sites avec voie arrière	75 %
	Sites sans voie arrière	70 %
Zone _____ (extrait de la carte d'aménagement du territoire)		Superficie minimale de l'aménagement paysager de finition dans la cour avant
R3a / CCWa / CCWb		70 %
R3b / CCWc		70 %
R4		10 %

_____ m² comme superficie de la cour avant (voir l'exemple sur la page Web)

X _____ % minimal de l'aménagement paysager de finition de la cour avant (d'après le tableau)

= _____ m² comme superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour la cour avant



	La superficie totale de l'aménagement paysager de finition pour la cour avant (comme indiqué sur le plan du site) est-elle de _____ m²? <input type="checkbox"/> < (inférieure) à la superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour la cour avant (<u>non conforme</u>) <input type="checkbox"/> = (égale) à la superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour la cour avant <input type="checkbox"/> > (supérieure) à la superficie minimale de l'aménagement paysager de finition pour la cour avant
SI UNE TERRASSE EST PROPOSÉE	
<input type="checkbox"/>	PLAN D'ÉLEVATION/TERRASSE (en mètres) – plans cotés (en mètres) et à l'échelle indiquant les dimensions de la terrasse (longueur, largeur et hauteur à partir du sol) et les détails de l'escalier (le cas échéant)

Les copies électroniques des renseignements ci-dessus doivent être acheminées au Bureau d'aménagement à l'adresse jasperdevelopment@pc.gc.ca. Les copies papier peuvent être déposées au bureau de l'administration de Parcs Canada dans la gare ferroviaire patrimoniale de Jasper, au 607, promenade Connaught. Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.